

## → Règlement relatif aux cours régionaux de formation continue

PluSport Sport Handicap Suisse encourage les organisateurs de cours régionaux de formation continue par

- + une reconnaissance du cours de formation continue comptant pour la prolongation des certificats PluSport

Peuvent être « organisateurs de cours régionaux de formation continue »

- + les clubs sportifs régionaux PluSport
- + les organisations partenaires au bénéfice de conventions correspondantes

Voici les conditions que les organisateurs doivent remplir pour que leurs cours soient reconnus en tant que cours régionaux de formation continue de PluSport :

### Conditions

- + Le cours de formation continue est annoncé **au minimum 2 mois** avant le début du cours au département de la formation de PluSport qui doit le valider [ausbildung@plusport.ch](mailto:ausbildung@plusport.ch). L'annonce inclut les informations relatives au contenu du cours et à l'équipe de formateurs (max. 15 participants par enseignant/e). Le programme détaillé est envoyé à PluSport au plus tard 1 mois avant le début du cours.
- + Le cours doit durer au moins 6 heures. Il peut être réparti sur un ou plusieurs jours.
- + Le thème doit avoir un rapport évident avec l'activité d'assistant, de moniteur sport-handicap ou avec l'organisation d'une leçon (contenus didactiques/méthodologiques). Les cours de premiers secours (cours de perfectionnement de samaritains, BLS-AED ou SSS et autres cours du même genre) **ne sont pas reconnus** en tant que cours de formation continue permettant de prolonger la validité du certificat PluSport.
- + Pour des raisons de qualité, l'équipe qui dispense le cours doit comprendre au moins un spécialiste (par ex. une personne expérimentée dans le domaine de la pédagogie sportive ou faisant partie de l'équipe des formateurs de la Formation de PluSport, et ce **après entente avec le département de la formation de PluSport** [ausbildung@plusport.ch](mailto:ausbildung@plusport.ch)). Les besoins particuliers des personnes en situation de handicap doivent absolument être pris en compte. Le département de la formation PluSport se tient à disposition pour d'éventuels conseils et pour la recherche d'un spécialiste.
- + Des informations sur l'actualité de PluSport ou du sport-handicap en Suisse (durée env. ¼ heure) doivent faire partie du cours de formation continue. PluSport met à disposition des diapositives de présentation.

<sup>1</sup> Pour des raisons de confort de lecture, le présent document est écrit dans la forme masculine, cette dernière s'appliquant évidemment aux deux genres.

## Honoraires

- + Le paiement des honoraires est effectué par l'organisateur régional du cours de formation continue (tarifs PluSport ci-dessous à titre d'information).
- + L'organisateur définit lui-même les frais d'inscription.

## Procédure à suivre lors de l'organisation d'un cours

C'est l'organisateur qui assume l'entière organisation du cours de formation continue (réservations, repas, intervenants).

A la fin du cours, les formulaires ci-après doivent être complétés et envoyés dans un délai de 30 jours au département formation de PluSport [ausbildung@plusport.ch](mailto:ausbildung@plusport.ch):

- + rapport de cours avec une ou deux photos
- + liste des participants et intervenants (pdf, word, excel)

## Montants des honoraires (état 2024)

	Dans l'activité prof. principale: Indépendant/e		Salarié/e	
	Forfait journalier	Forfait ½ journée	Forfait journalier	Forfait ½ journée
Responsable de cours	650	325	560	280
Formateur	540	270	460	230

Le « Règlement sur les honoraires Formation PluSport » donne de plus amples informations.

## Certificats de moniteur PluSport

La participation à un cours de formation continue reconnu permet de prolonger de deux ans la validité du brevet PluSport. L'organisateur du cours remet à chaque participant une attestation de participation. Les attestations de participation ne doivent pas être envoyées à PluSport. La participation au cours de formation est en effet mentionnée dans la base de données de PluSport sur la base de la liste des participants. La validité du brevet est donc automatiquement prolongée et inscrite dans la base de données. PluSport n'envoie pas automatiquement une nouvelle carte de brevet (sur demande CHF 20.00 par carte).

Volketswil, le 19.11.2024

PluSport Sport Handicap Suisse  
Formation